

PLANNING

DES COLLECTES 2025

ORDURES MÉNAGÈRES • DÉCHETS RECYCLABLES
DÉCHETS ENCOMBRANTS • DÉCHETS VERTS

LE TRI DES DÉCHETS
C'EST POSITIF!



Dumbéa, j'aime y vivre

Plus d'informations sur

 www.ville-dumbea.nc

 VILLE DE
Dumbéa

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le planning de la collecte des ordures ménagères est inchangé pour 2025

LUNDI & JEUDI

BEQUEREL
BUTTE DE KOUTIO
DUMBÉA-SUR-MER
ÉRUDITS
FORTUNES DE MER
KOUETA
JACARANDAS 2
PÉAGE
PANDA
POINTE À LA DORADE
POINTE À LA LUZERNE

MARDI & VENDREDI

ALAMANDAS	JACARANDAS 1
ASSEN AÏDA	KATIRAMONA
BOUTAN	KOÉ
BERTON	KOGHIS
CALVAIRE	LES JARIOTS
CARIGOU	HÔTEL DE VILLE
COLLINES D'AUTEUIL	NONDOUÉ
COUVELÉE	PALMIERS
CYCAS	PINÈDES
DUMBÉA RIVIÈRE	PINS
FAYARD AUTEUIL	PISCINE
FSH 1	ROUTE DE NAKUTAKOIN
GIOZZI	RT1
HORIZONS	SECAL
	SICNC
	VAL D'AUTEUIL
	VAL FLEURI
	VAL SUZON
	DUMBÉA CENTRE



Sortie dès 6h du matin impérative

Déchets à déposer dans la poubelle des ordures ménagères (couvercle orange) :

Les déchets produits au quotidien : ordures ménagères de type déchets alimentaires, bouteilles de verre, emballages souillés, plastique ou polystyrène, ampoules, couches-culottes ...)



N°Vert

056 000

Appel gratuit

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

4 enlèvements gratuits par an (de 3 m³ maximum chacun), sur appel du numéro vert

COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Collecte des déchets recyclables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 (Semaine impaire)

JOUR	QUARTIER
LUNDI	Pas de ramassage
MARDI	Pointe à la Luzerne / Route de Nakutakoin / Pointe à la Dorade
DATES	14 et 28 janvier - 11 et 25 février - 11 et 25 mars - 8 et 22 avril - 6 et 20 mai - 3 et 17 juin 1, 15 et 29 juillet - 12 et 26 août - 9 et 23 sept. - 7 et 21 oct. - 4 et 18 nov. - 2, 16 et 30 déc.
MERCREDI	Dumbéa-sur-Mer / Kouéta / Koghis
DATES	1, 15 et 29 janvier - 12 et 26 février - 12 et 26 mars - 9 et 23 avril - 7 et 21 mai - 4 et 18 juin 2, 16 et 30 juillet - 13 et 27 août - 10 et 24 sept. - 8 et 22 oct. - 5 et 19 nov. - 3, 17 et 31 déc.
JEUDI	Galvaire / Boutan / Nondoué / Couvelée / Katiramona / Val Fleuri / Val Suzon / Dumbéa rivière / Koé / Carigou / RT1
DATES	2, 16 et 30 janvier - 13 et 27 février - 13 et 27 mars - 10 et 24 avril - 8 et 22 mai - 5 et 19 juin 3, 17 et 31 juillet - 14 et 28 août - 11 et 25 sept. - 9 et 23 oct. - 6 et 20 nov. - 4 et 18 déc.
VENDREDI	Zac Panda / Plaine Adam / Pic aux chèvres
DATES	3, 17 et 31 janvier - 14 et 28 février - 14 et 28 mars - 11 et 25 avril - 9 et 23 mai - 6 et 20 juin 4 et 18 juillet - 1, 15, 29 août - 12 et 26 sept. - 10 et 24 oct. - 7 et 21 nov. - 5 et 19 déc.

Du 6 janvier au 26 décembre 2025 (Semaine paire)

JOUR	QUARTIER
LUNDI	Dumbéa centre / Val d'Auteuil
DATES	6 et 20 janvier - 3 et 17 février - 3, 17 et 31 mars - 14 et 28 avril - 12 et 26 mai - 10* et 23 juin 7 et 21 juillet - 4 et 18 août - 1, 15 et 29 sept. - 13 et 27 oct. - 10 et 24 nov. - 8 et 22 déc
MARDI	Hôtel de ville / Palmiers / Piscine / Secal
DATES	7 et 21 janvier - 4 et 18 février - 4 et 18 mars - 1, 15 et 29 avril - 13 et 27 mai - 10 et 24 juin 8 et 22 juillet - 5 et 19 août - 2, 16 et 30 sept. - 14 et 28 oct. - 11 et 25 nov. - 9 et 23 déc.
MERCREDI	Fortunes de mer / FSH 1 / Jacarandas 1 / Jacarandas 2
DATES	8 et 22 janvier - 5 et 19 février - 5 et 19 mars - 2, 16 et 30 avril - 14 et 28 mai - 11 et 25 juin 9 et 23 juillet - 6 et 20 août - 3 et 17 sept. - 1, 15 et 29 oct. - 12 et 26 nov. - 10 et 24 déc
JEUDI	Becquerel / Butte de Koutio / Erudits / Les Jariots / Lot Pinèdes / Lot Pins
DATES	9 et 23 janvier - 6 et 20 février - 6 et 20 mars - 3 et 17 avril - 1, 15 et 29 mai - 12 et 26 juin 10 et 24 juillet - 7 et 21 août - 4 et 18 sept. - 2, 16 et 30 oct. - 13 et 27 nov. - 11 et 25 déc.
VENDREDI	Alamandas / Assen Aïda / Berton / Collines d'Auteuil / Cycas / Fayard Auteuil / Giozzi / Horizons / Péage / SICNC
DATES	10 et 24 janvier - 7 et 21 février - 7 et 21 mars - 4 et 18 avril - 2, 16 et 30 mai - 13 et 27 juin 11 et 25 juillet - 8 et 22 août - 5 et 19 sept. - 3, 17 et 31 oct. - 14 et 28 nov. - 12 et 26 déc.

Sortie dès 6h du matin impérative

COLLECTE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

2 enlèvements gratuits par an (de 2 m³ maximum chacun), sur appel du numéro vert



- Les gros appareils d'électroménager (machine à laver, cuisinière, four, réfrigérateur, etc.)
- Le mobilier (chaises, salon, etc.) et les meubles en général (matelas, sommiers, lits, etc.)
 - Les grands cartons vides

ENCOMBRANTS NON AUTORISÉS :

- Les résidus de démolition et de construction (gravats, bois, ferrailles, etc.) et tout produit n'entrant pas dans le cadre des déchets issus des ménages (moteurs, etc.) ainsi que les déchets explosifs, inflammables, anatomiques ou infectieux, susceptibles d'altérer les récipients, de blesser ou d'infecter les personnes chargées de la collecte, et de constituer des dangers ou une impossibilité pratique pour leur collecte ou leur traitement (batterie, pot de peinture, bidon d'huile, etc.).
- Les encombrants produits en grosse quantité à l'occasion d'un déménagement ou d'un vidage de dock, de cellier ou de garage.

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE (D3E)



- Le gros électroménager froid • Le gros électroménager hors froid
- Les distributeurs automatiques • Les équipements informatiques / Les écrans
- La télécommunication • Le matériel d'éclairage • Les petits équipements



N°Vert

056 000

Appel gratuit

